

<https://47.snuipp.fr/Le-pacte-enseignant-c-est-NON>



Le pacte enseignant, c'est NON !

- À suivre - Communiqués nationaux de la FSU -

Date de mise en ligne : dimanche 12 février 2023

Dernière mise à jour : 12 février 2023

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Le ministère de l'Éducation Nationale a annoncé son nouveau pacte pour les personnels enseignants, mais celui-ci semble être une nouvelle provocation pour les personnels enseignants qui subissent déjà une pénurie alarmante, un déclassé salarial à tous les niveaux de carrière et un épuisement professionnel.

Les lignes directrices du Ministère

Pap N'diaye l'avait déjà indiqué sur France Inter la semaine dernière que la partie "pacte" correspondrait à un « volume annuel d'environ 72 heures » de tâches supplémentaires, qui permettraient aux professeur-es volontaires de « gagner 10 % de plus par rapport au salaire moyen », soit 3 650 euros par an.

Ce pacte serait donc rémunéré sous forme d'Heure Supplémentaire Effectives (HSE). en fonction des missions réalisées par les volontaires.

Contrairement à une augmentation salariale, c'est bien du temps de travail supplémentaire contre rémunération qui est proposé et le mot "revalorisation" dans la bouche du ministre révèle une tromperie institutionnelle. Les enseignants ne sont pas rémunérés en récompense, mais pour les tâches qu'ils accomplissent, ce qui est la base du travail rémunéré.

Des propositions hors-sol et inadmissibles !

À nouveau, le Ministère montre une totale méconnaissance du premier degré.

La note d'information de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) en octobre 2022 semblait pourtant être assez éloquent et annonçait un temps de travail médian de 43H00 par semaine et 34 jours de vacances travaillés pour les professeur-es des écoles. Car bien au-delà des 24 heures devant élèves et des 108 heures institutionnelles, il y a le travail de préparation de cours et de correction, le temps de recherche, les réunions informelles au sein de l'école, l'aménagement de la classe...

C'est dire alors comme les grandes lignes de ce "pacte" paraissent irréalisables et la perspective d'alourdir le temps de travail des professeur-es des écoles par l'ajout de nouvelles missions en échange d'une rémunération supplémentaire apparaît comme une provocation et un mépris insupportable. Tandis que les conditions de travail ne cessent de se dégrader, ajouter des missions supplémentaires est une ligne rouge que le Ministère franchit.

Quand les masques tombent.

Les propositions annoncées pour le pacte montrent que la loi Rilhac va placer les directrices et les directeurs dans une position hiérarchique vis-à-vis des adjoint-es. Ils et elles devront en effet organiser les missions du pacte, les répartir et les évaluer pour en rendre compte à l'IEN ce qui correspond de fait à une mission de chef d'établissement. Loin de répondre au nécessaire allègement des tâches revendiquée par la profession, cela engendrera en plus un alourdissement de la charge de travail

Par ailleurs, comme cela est déjà le cas pour toutes les missions particulières et les heures supplémentaires, ce type de dispositif aggrave les inégalités entre les hommes et les femmes, ces dernières étant toujours plus mobilisées par les tâches domestiques et notamment la garde des enfants. L'ensemble des enquêtes le montrent : toute augmentation du temps de travail est un facteur d'accroissement des inégalités femmes/hommes.

Le pacte enseignant, c'est NON !

La question de la baisse du pouvoir d'achat est une préoccupation majeure des personnels des écoles, le Ministère propose un "travailler plus pour gagner plus" inadmissible.

Post-scriptum :

La FSU-SNUipp s'oppose à la notion de « pacte » et aux mesures envisagées. Le syndicat exige une véritable revalorisation et revendique, comme première étape, 300 euros nets par mois pour les personnels des écoles en reconnaissance du travail important déjà effectué. Il continuera à mobiliser la profession pour y parvenir.